

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Godmanchester, tenue le 5 février 2024 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M Michel Duhème, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absent :

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

---

#### **2024-02-05-024**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau  
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h00.  
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

#### **2024-02-05-025**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; ®
3. Approbation p.v. du 15 janvier 2024; ®
4. **Parole à l'assemblée;**
5. Approbation des factures; ®
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation No 512; ®
7. Annulation de la résolution 2023-12-04-543 pour le 2<sup>e</sup> projet de règlement No 509; ® **Reporté**
8. 2<sup>e</sup> Projet règlement No 509 modifiant le règlement 357 portant sur les usages spécifiques autorisés; ® **Reporté**
9. 2<sup>e</sup> Projet de règlement No 510 modifiant le règlement 357 portant sur les usages spécifiques autorisés; ® **Reporté**
10. Demande de prolongation sur l'entente intermunicipale en matière de fourniture d'un service de protection contre les incendies - Elgin; ®
11. Nouvelle adhésion ADMQ de la directrice générale par intérim; ®
12. Inscription au congrès de ADMQ pour la directrice générale par intérim; ®
13. Adoption du rapport mensuel du chef pompier – janvier ; ®
14. Adoption du rapport mensuel de la voirie – janvier; ®
15. Varia...
16. **Période de questions;**
17. Fermeture de l'assemblée. ®

**2024-02-05-026**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.  
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2024-02-05-027**

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust  
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

QUE les comptes à payer des chèques no 10206 à 10258 au montant de 102 694.15\$ et les salaires de janvier 2024 au montant de 21 580.85\$ soient approuvés pour paiement.  
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2024-02-05-028**

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet  
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

**DEMANDE DE PROLONGATION DE LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN SUR L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE FOURNITURE D'UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Elgin a fait une résolution, le 15 janvier 2024, portant le numéro 2024-01-17, qui demande un délai avant d'appliquer la nouvelle entente intermunicipale qui veut que des frais soit chargés pour l'intervention du service d'incendie de Godmanchester;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Elgin désire revoir leurs besoins réels en matière de protection incendie et que celle-ci désire se servir des outils du Schéma de couverture de la MRC du Haut-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de la MRC du Haut-St-Laurent est en chantier et qu'aucune date n'est encore prévu pour sa production;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester ne désire pas attendre la fin des travaux de la MRC du Haut-St-Laurent pour mettre en application son entente intermunicipal en matière de protection contre les incendies;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'octroyer un délai avant d'appliquer l'entente intermunicipal et de facturer la Municipalité d'Elgin pour les services rendus.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**2024-02-05-029**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

**NOUVELLE ADHÉSION - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – COTISATION 2024 ET ASSURANCE JURIDIQUE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

QUE la nouvelle adhésion 2024 et l'assurance juridique de l'A.D.M.Q. soient défrayées pour la directrice générale par intérim au montant de 980\$ taxes en sus.  
ADPOTÉ – Le maire n'ayant pas voté

**2024-02-05-030**

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet  
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

**CONGRÈS ADMQ**

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy a exprimé son désir d'approfondir ses connaissances dans le domaine municipal;

ATTENTU QUE le congrès de l'ADMQ aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2024 au Centre des Congrès de Québec;

POUR CES MOTIFS, de permettre à Jacinthe Murphy d'assister au Congrès de l'ADMQ. Les frais d'inscription sont de 577\$ taxes en sus;

QUE les frais d'hébergement, les frais de déplacement et de repas soient couverts par la municipalité.  
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**2024-02-05-031**

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc  
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

**ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL DU CHEF POMPIER – JANVIER**

QUE le rapport présenté du chef pompier pour le mois de décembre soit adopté;  
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2024-02-05-032**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

**ADOPTION DU RAPPORT DE LA VOIRIE – JANVIER**

QUE le rapport présenté par le chef d'équipe de la voirie pour le mois de décembre soit adopté;  
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2024-02-05-033**

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

**VOTE DE NON-CONFIANCE**

ATTENDU QUE Nous ne sommes pas en confiance qu'il veille à ce que les règlements et les résolutions du conseil soient fidèlement appliqués (art. 142 par. 1 CM)

ATTENDU QUE Nous ne sommes pas en confiance qu'il s'assure que les recettes de la Municipalité sont perçues et dépensées comme prévu (art. 142 par. 1 CM)

ATTENDU QUE Nous ne sommes pas en confiance qu'il exerce son pouvoir de surveillance, d'investigation et de contrôle sur l'administration et sur le travail des fonctionnaires (art. 142 par. 1 CM)

ATTENDU QUE Nous ne sommes pas en confiance qu'il communique au conseil toute information ou recommandation jugée d'intérêt pour la municipalité (art. 142 par. 1 CM)

Pour les raisons ci-hauts mentionnées, nous le conseil de Godmanchester demande un vote de confiance envers le maire.

Le conseil vote à l'unanimité pour la non-confiance envers le maire.

**2024-02-05-034**

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

Fermeture de l'assemblée à 19h45

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

\_\_\_\_\_  
Pierre Poirier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jacinthe Murphy  
Directrice générale par intérim